



DOMAINE	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
THÈME	Élection au Conseil d'administration
DATE	27 mars 2026

Sujet : élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration.

Contexte : considérant que :

- l'article 13.V.3 des statuts du Comité Olympique et Sportif Charente stipule :
 - « ...**la fonction d'administrateur prend fin**...lorsque l'intéressé perd la qualité requise pour occuper sa fonction, notamment s'il cesse d'être élu au titre de l'organisme départemental...»,
 - «... **En cas de vacance**, le Conseil d'administration pourra, par cooptation, pourvoir au remplacement du ou des membre(s) ne siégeant plus sous réserve du respect d'un seul membre par organisme. Chaque cooptation produira ses effets jusqu'au terme du mandat du Conseil d'administration à la condition d'avoir été ratifiée par la plus proche Assemblée générale »,
- **le Comité départemental de Basket de la Charente :**
 - **a notifié** que la personne qui le représente au conseil d'administration du Comité Olympique et Sportif Charente depuis le 15 mars 2025 a démissionné de sa fonction au sein de son Comité directeur,
 - **propose** son co-Président Jean-Claude Combe pour le représenter au Conseil d'administration du Comité Olympique et Sportif Charente,

Décision du Conseil d'administration du 24 février 2026

- **Le Conseil d'administration du Comité Olympique et Sportif Charente décide de coopter Jean-Combe** et présentera sa candidature au vote des adhérents lors de l'assemblée générale du 27 mars 2026.

Fait à St Yrieix, le 25/02/2026.

Jean Dupeyrat,
Président.